

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

6210-10-001

Québec, le 28 mars 2013

Monsieur Pierre Baril
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Considérant les inquiétudes exprimées par la population des Îles-de-la-Madeleine concernant les activités de développement liées aux ressources naturelles, telles que l'exploration et l'exploitation gazière, et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une enquête et une audience publique sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. Plus précisément, ce mandat aura pour but d'informer la population sur les enjeux de ces activités en milieu insulaire, de la consulter et d'éclairer le gouvernement dans sa réflexion quant aux mesures à prendre pour assurer la protection des nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine.

Le mandat du Bureau débutera le 14 mai 2013 et le rapport du BAPE devra m'être transmis au plus tard le 14 octobre 2013. Par ailleurs, je vous demande de rendre public le 11 avril 2013 le document suivant : *Synthèse de l'état des connaissances sur les eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine – Impacts de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles sur les eaux souterraines*, Université du Québec à Rimouski, décembre 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



YVES-FRANÇOIS BLANCHET

LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

EFFETS LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES SUR LES NAPPES PHRÉATIQUES AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE, NOTAMMENT CEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION GAZIÈRE

Avis est donné, conformément à l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), que j'ai confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), situé au 575, rue Saint-Amable à Québec, le mandat de tenir une enquête et une audience publique sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière.

Ce mandat aura pour but d'informer la population sur les enjeux de ces activités en milieu insulaire, de la consulter et d'éclairer le gouvernement dans sa réflexion quant aux mesures à prendre pour assurer la protection des nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine.

Le mandat d'enquête et d'audiences publiques débutera le 14 mai 2013 et le rapport de la commission devra être remis au ministre au plus tard le 14 octobre 2013.

Préparé à Québec, ce 28 mars 2013.


YVES-FRANÇOIS BLANCHET

ENVIRONMENT QUALITY ACT

EFFECTS OF NATURAL RESOURCE EXPLORATION AND EXPLOITATION ON THE ÎLES-DE-LA-MADELEINE WATER TABLE, PARTICULARLY THOSE RELATING TO NATURAL GAS EXPLORATION AND EXPLOITATION

Notice is hereby given, in compliance with Section 6.3 of the Environment Quality Act, that I have mandated the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), whose offices are at 575 rue Saint-Amable in Québec City, to investigate the effects of natural resource exploration and exploitation on the Îles-de-la-Madeleine water table, particularly those relating to natural gas exploration and exploitation, and to hold public hearings thereon.

The goal of this mandate is to inform the population about the challenges of such activities in an insular environment, consult them and enlighten the government's reflection on measures needed to ensure that the Îles-de-la-Madeleine water tables are protected.

The enquiry and public hearings mandate is to begin on May 14, 2013 and the commission's report delivered to the Minister no later than October 14, 2013.

Given in Québec City, this 28th day of March, 2013.

YVES-FRANÇOIS BLANCHET